

## **Le Groupement suisse des spiritueux de marque condamne avec vigueur la distribution du bonbon « St. Sin », qui neutralise l'odeur d'alcool dans l'haleine.**

Alors que va s'ouvrir la période des carnavals, un tel bonbon est de nature à donner l'illusion qu'on peut consommer de l'alcool en quantité excessive sans en redouter les conséquences, qu'elles soient physiques ou légales. Un tel produit est notamment de nature à encourager les conducteurs à consommer des boissons alcoolisées de manière déraisonnable alors même que la dernière étude du Bureau de prévention des accidents montre que l'alcool au volant reste toujours un important facteur de mortalité.

Le GSM rappelle qu'il s'est engagé de longue date en faveur d'une consommation responsable et modérée. Pour cela, il a conçu un matériel de formation relatif à l'interdiction de vendre des spiritueux aux mineurs. Destiné au personnel de vente (magasins, shops de stations-service ou encore débits de boissons), ce matériel, gratuit, se compose d'un DVD « Comment dire non ? », d'un support de cours et de dépliants.

**fév. 10**